



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 4 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juillet à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. Dominique BEC, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 29 juin 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CANO-DUMONT, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Evelyne GUERIN, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Evelyne Guérin

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15

OBJET : admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Délibération n°2020-33

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Exercice 2011/2014/2015/2016

N° Titre	Montant	Nature de la recette
64/2011	1,05 €	Restauration/Garderie
11/2011	1,05 €	Restauration/Garderie
10/2011	2,00 €	Restauration/Garderie
43/2011	4,20 €	Restauration/Garderie
72/2011	5,25 €	Restauration/Garderie
232/2011	17,60 €	Restauration/Garderie
190/2014	0,40 €	Restauration/Garderie
12/2015	6,00 €	Restauration/Garderie
11/2016	7,20 €	Restauration/Garderie
TOTAL	44,75 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 44,75 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 905100832 dressée par le comptable public.

DEMANDE à ce que les sommes nécessaires soient prévues au chapitre 65 - Article 6541.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 7 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique BEC

